

AIDE AU LOGEMENT ET GARDE ALTERNEE

Par Visiteur23174, le 25/03/2011 à 08:54

Bonjour, une assistante sociale me dit que je pourrai ne pas avoir droit à l'aide au logement (salaire 1100) si nous sommes en garde alternée ?

Par Claralea, le 25/03/2011 à 09:53

Meme en garde alternee, c'est le premier des deux qui fait la demande d'APL qui en beneficie. Donc dès que vous emmenagez, vous faites une demande d'APL immediatement.

Il faut un accord des deux parents pour que les allocations soient partagées en cas de garde alternée, donc une fois que vous aurez l'APL, vous ne donnez pas votre accord

Par Visiteur23174, le 25/03/2011 à 09:56

Sachant que si lui reste dans la maison et que je n'ai pas encore d'appart., il peut demander en premier pour l'aider à payer le crédit... je pensais qu'on regardait les revenus...

Par Domil, le 25/03/2011 à 18:50

Vous demanderez au JAF de vous attribuez les prestations familiales (et non les allocations familiales) et sociales.